

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE BERTRY

FICHE DE CANDIDATURE

Je souhaite être candidat(e) au Conseil Municipal des Enfants de Bertry.

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Adresse complète	
Numéro de téléphone	Personnel ou celui d'un parent / responsable légal
Adresse mail	Personnel ou celui d'un parent / responsable légal

MES ENGAGEMENTS

- ☐ J'ai pris connaissance du règlement du Conseil Municipal des Enfants et je m'engage à le respecter.
- ☐ J'accepte que mes coordonnées soient utilisées par la ville de Bertry uniquement dans le cadre du fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants.

Les coordonnées renseignées sur cette fiche sont destinées aux échanges liés au Conseil Municipal des Enfants. Elles peuvent être celles du candidat ou de ses parents / responsable légaux pour le téléphone et l'adresse mail.

Fait à Bertry, le _____

Signature du candidat	Signature du parent / responsable légal

Fiche à remettre en mairie de Bertry avant le 23 septembre 2026



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

QUEL EST MON RÔLE ?

Être élu au C.M.E, c'est représenter les enfants de Bertry et agir pour sa commune !

 ÉCOUTER Je recueille les idées, les envies et les besoins de mes camarades	 PROPOSER J'imagine des projets utiles et amusants pour les enfants et pour Bertry
 DONNER MON AVIS Je participe aux échanges et aux débats avec les autres jeunes élus	 AGIR ENSEMBLE Je participe à la réalisation des projets choisis par le Conseil
 INFORMER Je raconte à mes camarades ce qui a été discuté et décidé	 REPRÉSENTER Je peux participer aux cérémonies et aux temps forts de la commune

★ MA RÈGLE D'OR ★

J'écoute les autres, je respecte leurs idées et je pense à l'intérêt de tous.

ÉCOUTER - PROPOSER - DÉBATTRE - RESPECTER - AGIR





CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants, qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une assemblée composée de jeunes Bertrésiens souhaitant participer activement à la vie de leur commune.

Il a pour objectif de permettre aux enfants de s'exprimer, de proposer des idées, de débattre et de participer à la réalisation de projets destinés à améliorer leur quotidien et, plus largement, la vie de l'ensemble des habitants de Bertry.

Le Conseil Municipal des Enfants constitue également un formidable outil d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale.

Les jeunes conseillers pourront ainsi :

- Recueillir les idées et les souhaits de leurs camarades ;
- Proposer des projets pour la commune et les jeunes ;
- Échanger et débattre avec les autres jeunes élus ;
- Découvrir le fonctionnement d'une commune et d'un Conseil municipal ;
- Participer à la réalisation de projets concrets ;
- Représenter les enfants de Bertry lors de certaines manifestations et cérémonies communales.

Les jeunes conseillers seront accompagnés dans leurs travaux par les élus du Conseil municipal de Bertry.

Les objectifs du Conseil Municipal des Enfants

La création d'un Conseil Municipal des Enfants doit permettre :

- De prendre en compte la parole des enfants et de favoriser le dialogue entre les jeunes et les élus municipaux ;
- De permettre aux enfants de participer activement à la vie de Bertry ;
- De leur faire découvrir le fonctionnement d'une collectivité territoriale ;
- De favoriser l'apprentissage de la démocratie par l'écoute, le dialogue, le débat, le respect des autres et la prise de décision collective ;
- D'offrir aux enfants un espace d'expression et d'action ;
- De développer leur sens des responsabilités et de l'intérêt général ;
- De concevoir et de mener des projets concrets en faveur de Bertry ;
- De créer un lien supplémentaire entre les différentes générations de la commune.

Le Conseil Municipal des Enfants doit être avant tout un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, permettant aux jeunes élus de découvrir concrètement la vie municipale et les responsabilités liées à un mandat électif.

Qui peut participer ?

En tant qu'électeur

Les enfants scolarisés en classes de CE2, CM1 et CM2 à l'école Jules-Leroux de Bertry pourront participer aux élections.

Les enfants habitant Bertry mais scolarisés dans une autre commune pourront également participer selon les modalités définies par la municipalité.

En tant que candidat

Pour être candidat au Conseil Municipal des Enfants, il faut :

- Habiter Bertry;
- Être scolarisé en CE2, CM1 ou CM2 pour les élèves de l'école Jules-Leroux ;
- Ou, pour les enfants scolarisés en dehors de Bertry, habiter la commune et avoir moins de 16 ans au 1/10/26 ;
- Avoir l'autorisation de ses parents ou responsables légaux ;
- Remplir un dossier de candidature ;
- Réaliser une affiche électorale présentant ses idées et ses propositions pour Bertry.

Composition du Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants sera composé au maximum de 16 jeunes conseillers.

Pour les classes concernées de l'école Jules-Leroux de Bertry, seront élus :

2 filles et 2 garçons par classe

Afin de favoriser une représentation équilibrée.

4 places supplémentaires seront réservées aux enfants habitant Bertry mais scolarisés dans une autre commune :

- Deux filles;
- Deux garçons.

L'objectif est de permettre à l'ensemble des jeunes Bertréziens de pouvoir participer à cette démarche citoyenne, qu'ils soient ou non scolarisés dans la commune.

La mission du conseiller municipal enfant

Le jeune conseiller municipal est élu pour représenter les enfants de Bertry.

Durant son mandat, il s'engage à :

- Collecter les idées et les souhaits de ses camarades ;
- Participer aux réunions du Conseil Municipal des Enfants ;
- Proposer des projets et participer à leur réalisation ;
- Débattre et échanger avec les autres jeunes conseillers ;
- Informer ses camarades des projets et décisions prises ;
- Représenter les enfants de Bertry ;
- Participer, lorsque cela est possible, aux temps forts de la commune, notamment aux cérémonies patriotiques du 8 Mai, du 14 juillet et du 11 Novembre, à la cérémonie des vœux ou à d'autres manifestations municipales.

Le lien avec le Conseil municipal de Bertry

Le Conseil Municipal des Enfants travaillera en lien étroit avec le Conseil municipal des adultes.

Les jeunes conseillers pourront proposer des projets à la municipalité.

Les élus adultes s'engageront à écouter leurs propositions, à étudier leur faisabilité et à les accompagner lorsque leur réalisation sera possible.

Certains projets pourront nécessiter une validation du Conseil municipal, notamment lorsqu'ils auront une incidence financière ou nécessiteront l'intervention des services municipaux.

Le Conseil Municipal des Enfants permettra ainsi de créer un véritable dialogue entre les jeunes Bertrésiens et leurs élus.

Le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants sera placé sous la présidence du Maire de Bertry ou de son représentant.

Les jeunes élus pourront délibérer sur les propositions qui leur seront présentées.

Les décisions seront prises à la majorité des suffrages exprimés.

Chaque jeune conseiller disposera d'une voix.

Le Maire ou son représentant assurera le bon déroulement des séances et veillera à ce que chacun puisse s'exprimer dans le respect des autres.

Un compte rendu pourra être réalisé à l'issue des réunions afin d'informer les jeunes, leurs familles et le Conseil municipal des travaux réalisés.

Les commissions

Afin d'approfondir certains projets, les jeunes conseillers pourront être répartis au sein de commissions thématiques.

Ces commissions permettront aux enfants de travailler en petits groupes sur leurs propositions avant de les présenter à l'ensemble du Conseil Municipal des Enfants.

Selon les sujets abordés, les jeunes pourront bénéficier des conseils :

- Des élus municipaux ;
- Des agents de la commune ;
- Des enseignants ;
- Des associations locales;
- Ou de toute personne susceptible d'apporter son expertise au projet.

Les absences

Les jeunes conseillers s'engagent à participer régulièrement aux réunions.

En cas d'empêchement, les parents ou responsables légaux devront prévenir la mairie ou l' élu référent dans les meilleurs délais.

En cas d'absences répétées et injustifiées, un échange pourra avoir lieu avec la famille afin de connaître les raisons de ces absences.

Si un jeune conseiller ne souhaite plus exercer son mandat, il pourra présenter sa démission.

Il pourra alors être remplacé par le candidat suivant en fonction des résultats de l'élection.

Les sorties et activités

Dans le cadre de leurs projets, les jeunes conseillers pourront être amenés à participer à des visites, rencontres ou sorties pédagogiques.

Ces activités devront obligatoirement être en lien avec les missions et projets du Conseil Municipal des Enfants.

Les modalités d'organisation seront définies préalablement par la municipalité et communiquées aux familles.

Le budget

Le Conseil Municipal des Enfants ne disposera pas nécessairement d'un budget propre.

Les projets nécessitant un financement devront être présentés au Conseil municipal de Bertry afin d'en étudier la faisabilité et, le cas échéant, de déterminer les crédits pouvant être mobilisés.

Cette démarche permettra également aux jeunes conseillers de comprendre qu'un projet municipal doit tenir compte de contraintes techniques, administratives et financières.

Une école de la citoyenneté

À travers le Conseil Municipal des Enfants, la municipalité de Bertry souhaite donner davantage la parole à sa jeunesse.

Les enfants pourront découvrir que chacun peut contribuer, à son niveau, à améliorer son village et le quotidien de ses habitants.

Ils apprendront également que la démocratie repose sur des valeurs essentielles :

ÉCOUTER • PROPOSER • DÉBATTRE • RESPECTER • DÉCIDER • AGIR ENSEMBLE

Le Conseil Municipal des Enfants permettra ainsi aux jeunes Bertrésiens de devenir pleinement acteurs de leur commune et de construire, avec les élus adultes, le Bertry de demain.

Parce que la citoyenneté s'apprend aussi dès le plus jeune âge.